



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Martinique : enseignement

Question écrite n° 1844

## Texte de la question

M Guy Lordinot demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui préciser les conditions dans lesquelles le plan « Informatique pour tous » a été appliqué à la Martinique, et de lui en communiquer les résultats connus à ce jour.

## Texte de la réponse

Reponse. - En 1985, dans le cadre du plan « informatique pour tous », les établissements scolaires du département de la Martinique ont été équipés, comme les autres départements métropolitains, de la façon suivante : pour les lycées : en nanoreseaux à huit postes - pour les collèges et les écoles comportant un nombre important de classes, en nanoreseaux à six postes ; les autres écoles en micro-ordinateurs indépendants. Ont été livrés au département de la Martinique successivement : seize nanoreseaux à huit postes pour les lycées ; quatre-vingt-quatre nanoreseaux à six postes pour les collèges et les écoles désignées ci-dessus ; 146 micro-ordinateurs indépendants pour les 146 écoles comportant un petit nombre de classes. Ces matériels informatiques ont été livrés au cours de l'année 1986.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lordinot Guy](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1844

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 août 1988, page 2386